

Schuttrange, le 28 mars 2019



Avis

Conformément à l'article 7, point 4, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que la **S.A. Energie et Environnement** a introduit une demande d'autorisation pour une **modification des installations** de l'arrêté 1/99/3100 concernant le Syndicat des Copropriétés - Euronet Office Park I (A, B, C) à Munsbach

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été affiché à l'endroit usuel à la maison communale pendant 15 jours du 29 mars 2019 au 12 avril 2019 inclus.

Schuttrange, le 15 avril 2019

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal